

## PANNEAUX D'AFFICHAGE

Pour l'annonce de manifestations organisées par des associations locales

Je, soussigné(e)			
demande à M. le Maire de bien vouloir mettre à la disposition de l'association (intitulé précis de l'association):  L'emplacement d'affichage suivant :  Entrée Bourg de St Florent par St Florent par St Florent par Nesmy  Panneau de 3.00 x 0.80 m	•••••		
L'emplacement d'affichage suivant :  Entrée Bourg de St Florent par St Florent par Nesmy  Panneau de 3.00 x 0.80 m  L'emplacement d'affichage suivant :  Entrée Bourg de Chaillé par St Florent par Nesmy			
L'emplacement d'affichage suivant :  Entrée Bourg de St Florent par St Florent par St Florent par Nesmy  Panneau de 3.00 x 0.80 m			
Entrée Bourg de St Florent par la Roche Entrée Bourg de Chaillé par Nesmy  Panneau de 3.00 x 0.80 m	•••••		
par la Roche par St Florent par Nesmy Panneau de 3.00 x 0.80 m	L'emplacement d'affichage suivant :		
	haillé		
Panneau de 1 50 m y 0 80 m			
I difficat de 1.50 ff A 0.00 fff			
Pour la manifestation suivante :  Nature :			
RÉPONSE APPORTÉE À LA DEMANDE DE RÉSERVATION D'EMPLACEMENT(S)			
☐ Favorable pour une pose à partir du			
□ Défavorable			
Le			
Signature			

- ➤ Dont COPIE transmise ce jour, pour information, au service technique.
- Les demandes de réservation doivent être déposées en mairie, au minimum 1 mois avant la date de la manifestation.
- À réception de l'avis favorable, la pose des banderoles peut s'effectuer, au maximum 2 semaines avant l'évènement.
- La banderole doit impérativement être retirée au lendemain de la manifestation.

## MAIRIES DE RIVES DE L'YON

4 place de l'Église Saint-Florent-des-bois 85310 RIVES DE L'YON Tél. 02 51 31 90 35